



Conformément à l'arrêté municipal d'occupation du domaine public du 31 mai 2001
sur la commune de **La Chapelle-sur-Erdre**

Autorisation n° CH-2025-0004

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Demandeur :** Déménagements HIBLE
Rue de la Gîte – ZA de la Tignonnière
85430 Aubigny
- Adresse Occupation du Domaine Public :** 30 Rue des Rouches
44240 La Chapelle-Sur-Erdre
- Nature de l'occupation :** Stationnement d'un camion déménagement sur 8 mètres linéaire sur les
places prévues au droit du numéro 30 Rue des Rouches.
- Emprise :** Sur place de stationnement
- Durée de l'occupation :** Le vendredi 31 janvier 2025 de 8h00 à 13h00
- Mesures particulières :** Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationnement sur laquelle
doit être affichée l'autorisation d'occupation du domaine public .
Sécurisation, par tous les moyens adéquats, des piétons et cyclistes,
contournant le camion de déménagements.
Maintenir en permanence l'accès aux propriétés riveraines ainsi que la
collecte des déchets et services.
Mise en place de panneaux de rétrécissement de chaussée AK3 si nécessaire.
- *La mise en place de la signalisation correspondante conformément aux indications du service gestionnaire est à la charge du demandeur. Tout manquement engage la responsabilité du demandeur en cas d'accident.*
 - *La sécurité des usagers du domaine public devra être assurée notamment la libre circulation des piétons.*
 - *L'autorisation devra être obligatoirement affichée à la vue de tous.*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 22 janvier 2025

Le Maire,


Laurent GODET